

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE 2CK
Au capital de 200,00 Euros
Ayant son siège à METZ (57070) 24 rue de Gascogne
Immatriculée au RCS de METZ (Moselle), sous n°981 505 936

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,

Le

A

Au siège social de la société,

Se sont réunis ses associés, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Les documents suivants ont été remis aux membres de la société, savoir :

- les statuts de la société
- le texte de la résolution proposée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kévin KILIC, agissant en qualité de gérant.

La feuille de présence, dûment signée, permet de constater la présence ou la représentation des membres suivants :

Sont présents :

- Monsieur Kévin KILIC,
- Madame Hasret KILIC,

L'ensemble des associés étant présents, le gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à l'unanimité des associés.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- 1°) Augmentation du capital social.
- 2°) La mise à jour des statuts et les formalités en résultant

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le double des lettres recommandées de convocation adressées à chaque associé ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Puis il rappelle que ces documents ont été tenus à la disposition des associés dans les délais prescrits par la loi ; l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'apport est celui d'un bien immobilier libre sis à METZ Rue du Chanoine Pierre, METZ (57000) cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
BK	341/04	Rue du Chanoine Pierre	00 ha 03 a 27 ca	jardins

Sa valeur est de TRENTE-CINQ MILLE EUROS,
Cet immeuble appartient en pleine propriété à Monsieur Kévin KILIC et n'est grevé d'aucune inscription hypothécaire.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs à l'étude de Maître Catherine CLAUDEL, notaire susnommée, pour effectuer ou faire effectuer la mise à jour des statuts et les formalités résultant de la décision qui précède.

Cette modification prend effet à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à H .

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Kévin KILIC et par tous les associés présents.

Pour copie certifiée conforme

Fait à
Le

25/01/2024


